

SÉCURITÉ, SANTÉ, BIEN-ÊTRE, ÉCONOMIES...

La domotique sur tous les fronts



P.24

Budget 2026 : des inquiétudes pour MaPrimeRénov'

P.29

DPE : la méthode de calcul modifiée

P.31

Des plans pour relancer la construction de logements

P.35

La RE2020 refait parler d'elle

DOSSIER SPÉCIAL DOMOTIQUE

05

- Vers une démocratisation des thermostats connectés
 - Que pensent les architectes de la domotique ?
 - Les dispositifs anti-intrusion, un rempart efficace ?
 - Des solutions pour améliorer la qualité de l'air intérieur
 - Construction neuve : quand la maison devient intelligente
-

LES ACTUS DU MOIS

24

- PLF 2026 : des inquiétudes pour MaPrimeRénov'
 - Modification de la méthode de calcul du DPE
 - Des propositions pour relancer le logement neuf
-

CONJONCTURE

43

- Une reprise de la construction neuve au 1er semestre
 - Un bond des cessions/acquisitions dans le BTP
 - Croissance d'activité pour les majors du BTP en 2024
-

ARCHITECTURE

49

- Biennale d'architecture de Venise
 - Transformation de l'îlot Rocher à Saint-Etienne
 - Concours pour la rénovation du Louvre
-

LES PRODUITS DU MOIS

52

Chauffer ou refroidir son logement à distance, ouvrir et fermer les volets, surveiller les intrusions... les équipements domotiques s'invitent dans le quotidien des Français.

Incontournable ou gadget : que faut-il penser de la domotique ?

Si elle n'est pas indispensable, elle apporte en tout cas un certain confort dans les foyers équipés, à commencer par le confort thermique et les économies d'énergie.

L'Ademe avance que 15 % d'économies par an peuvent être réalisées grâce aux thermostats programmables. Pour l'Alliance des industriels des solutions électriques et numériques du bâtiment (IGNES), ce pourcentage pourrait même être revu à la hausse lorsque toute la domotique est optimisée.

Ces équipements sont d'ailleurs de plus en plus intégrés d'office dans les constructions neuves et réhabilitations (cf **page 20**).

Les thermostats programmables deviendront également obligatoires dans tous les logements français à compter du 1^{er} janvier 2027.

Si le coup de pouce thermostat a pris fin en novembre 2024 en raison de fraudes, ces équipements peuvent tout de même être vite rentabilisés, en moins d'un an selon les spécialistes que nous avons interrogés (voir **page 5**).

Parfois, la domotique ne se limite pas au confort, mais participe aussi à la santé des occupants. C'est notamment le cas lorsque les solutions permettent d'évaluer et/ou améliorer la qualité de l'air intérieur (CO2, taux d'humidité...).

Une chose est sûre, le développement de l'intelligence artificielle devrait rendre ces solutions toujours plus efficaces, notamment en s'adaptant aux conditions météorologiques ou en anticipant les besoins des occupants (cf **page 9**).



Claire Lemonnier
Rédactrice en chef

Réduisez votre impact, pas vos ambitions.

Placo® Infinalé 98/62 : la toute première cloison éco-circulaire fabriquée en France à partir de matières premières recyclées et entièrement recyclable.

74% de verre
recyclé.

>50% de plâtre
recyclé.

75% d'acier
recyclé.



placo® INFInalé

VERS UNE DÉMOCRATISATION DES THERMOSTATS CONNECTÉS



À compter du 1er janvier 2027, les thermostats programmables seront obligatoires dans tous les logements existants. Mais quels avantages présentent ces solutions ? Quelles économies d'énergie peuvent être réalisées ? Le point avec la déléguée générale de l'Alliance des industriels des solutions électriques et numériques du bâtiment (IGNES) et deux fabricants.

En 2022, avec le début de la guerre en Ukraine, la question des approvisionnements en gaz et les mesures de sobriété énergétique promues par le gouvernement français, les projecteurs ont été mis sur les thermostats connectés pour aider les ménages à réaliser des économies de chauffage.

« Il y a eu un vrai pic d'activité pour les thermostats connectés » à cette période, se remémore Benoît Caudy, responsable marketing produits chez Netatmo (groupe Legrand).

C'est dans ce contexte que le gouvernement a publié, en juin 2023, un décret rendant obligatoires les thermostats programmables, dans toutes les pièces des logements existants à compter du 1er janvier 2027.

Un coup de pouce éphémère en raison de fraudes

Pour inciter les ménages à s'équiper au plus tôt, un « *coup de pouce thermostat* » avait été mis en place en décembre 2023.

Mais moins d'un an après son lancement, en novembre 2024, ce coup de pouce était stoppé en raison de fraudes.

Anne-Sophie Perrissin-Fabert, déléguée générale de l'Alliance des industriels des solutions électriques et numériques du bâtiment (IGNES) – qui regroupe une soixantaine d'acteurs du secteur – précise que cela a d'abord été présenté comme une « suspension » par le gouvernement, et non comme un « arrêt » :

« Normalement, le coup de pouce devait redémarrer, mais pour l'instant il n'a toujours

VERS UNE DÉMOCRATISATION DES THERMOSTATS CONNECTÉS

pas redémarré ». « Ce qui est certain, c'est que ces "stop and go" perturbent le marché », regrette-t-elle.

« On était censés travailler ensemble pour trouver les moyens de renforcer les éléments de sécurité et d'assurance pour éviter les fraudes. C'est le travail qui a été fait, ce qui a donné lieu à la nouvelle fiche qui est sortie le 10 juin, mais elle n'a pas été bonifiée par un coup de pouce », déplore la déléguée générale d'IGNES.

Également interrogés sur cet arrêt et sur les fraudes, les fabricants de thermostats Delta Dore et Netatmo estiment que ce coup de pouce a surtout bénéficié à des acteurs asiatiques, et reconnaissent que certains ont pu profiter du système.

« Le problème, c'est qu'on a eu en face des fabricants qui importaient par exemple des têtes thermostatiques qui viennent de Chine, pas forcément bien contrôlées. Ils achetaient en masse et ils revendaient, donc il y a eu pas mal de fraudes », estime Benoît Caudy (Netatmo).

« On nous a rapporté des informations comme quoi il y avait des fraudes sur le terrain, mais on ne les a pas constatées par nous-mêmes. En revanche, comme tout le monde, on regarde ce qui se passe sur les réseaux sociaux et on a vu remonter un certain nombre de plaintes de clients particuliers qui s'estimaient avoir été lésés », commente de son côté Christophe Guyard, directeur marketing stratégique chez Delta Dore.

« Pour avoir participé aux réunions où on nous annonçait l'arrêt du coup de pouce, je pense qu'ils avaient des éléments sérieux entre les mains », ajoute-t-il.

Mais quel a été l'impact de l'arrêt de ce coup de pouce sur l'activité ? Selon Christophe Guyard (Delta Dore), les ventes de thermostats connectés sont restées « plutôt stables ». Côté Netatmo, l'impact a également été modéré, notamment en raison de l'orientation de la marque vers le B2C.

« Après, il y a quand le même le contexte économique aussi, dans lequel les ménages préfèrent acheter de quoi manger plutôt que des solutions connectées », rappelle Benoît Caudy.

Des équipements qui permettent de réaliser des économies d'énergie

Les avantages d'un thermostat connecté par rapport à une solution non connectée ? La possibilité pour l'utilisateur de programmer et définir à l'avance les températures en fonction des heures de la journée, mais aussi piloter le chauffage à distance, et pouvoir suivre ses consommations.

Pour rappel, le prix moyen d'un thermostat connecté se situe entre 150 et 250 euros. « Après, on ajoute des têtes thermostatiques, les vannes qui vont se mettre sur chaque radiateur, donc cela dépend du nombre de pièces et de radiateurs. Une tête thermostatique connectée, on va en trouver entre 50 et 100 euros, selon le fabricant et le modèle », précise Benoît Caudy.

VERS UNE DÉMOCRATISATION DES THERMOSTATS CONNECTÉS



« Nous avons mené une étude auprès d'utilisateurs et ils nous disent qu'ils réalisent en moyenne jusqu'à 250 euros d'économies par an. Donc on voit vite le retour sur investissement de ces solutions, parce que finalement, en moins d'un an, l'achat est rentabilisé par les économies réalisées »

**Benoît Caudy,
responsable marketing produits
chez Netatmo**

D'après l'Ademe, les thermostats connectés permettraient de réaliser en moyenne 15 % d'économies de chauffage. Toutefois, selon Anne-Sophie Perrissin-Fabert, ce pourcentage pourrait être revu à la hausse.

« Pour nous, le 15 %, c'est un pourcentage un peu obsolète, et on va bientôt mettre en avant un nouveau chiffre, puisqu'on a réalisé une étude avec le CSTB, dont on dévoilera les résultats début octobre », annonce la déléguée générale d'IGNES.

« Si on prend en compte d'autres paramètres comme les protections solaires, les brasseurs d'air, ou la température du ballon d'eau chaude, on peut faire plus d'économies. Ce qu'il faut retenir, c'est que dans certains

cas, on va bien au-delà des 15 % », ajoute-t-elle.

Concernant ces économies d'énergie, Delta Dore estime de son côté qu'elles peuvent atteindre jusqu'à 30 % si toute la domotique est optimisée.

« Pour obtenir un maximum d'économies d'énergie dans un logement, il est important de coupler les économies d'énergie réalisées sur le chauffage avec les autres usages qu'il y a dans la maison. Je pense notamment aux volets roulants, qui ont un effet très important sur la consommation d'énergie et qui permettent dans certains cas de pratiquement doubler les économies d'énergie grâce à un pilotage automatisé. Et ceci en améliorant le confort d'été », souligne Christophe Guyard.

Un point sur lequel ne peut qu'abonder Benoît Caudy (Netatmo) : *« Nous avons une station météo qui va pouvoir prendre les conditions extérieures et créer des automatismes avec les volets. Donc typiquement, l'été, on va pouvoir garder la fraîcheur dans le logement. L'hiver, on va aussi pouvoir paramétrer l'ouverture des volets dès lors que telle ou telle température extérieure est atteinte pour faire entrer la lumière naturelle et permettre de chauffer le logement ».*

Le défi des fabricants de thermostats connectés ? Proposer des systèmes qui se pilotent à partir d'une même box et d'une même application pour tous les équipements, notamment pour (...)

ARTISANS DU BÂTIMENT

SI QUALIBAT A CRÉÉ PLUS DE 330 QUALIFICATIONS MÉTIERES...

CHAQUE PROFESSIONNEL MÉRITE SA QUALIFICATION

CE N'EST PAS UN HASARD !



RGE ou pas RGE, tous les métiers* sont chez Qualibat.
Avec plus de 330 qualifications métiers et plus de 50 000 entreprises qualifiées, vous aussi, valorisez vos compétences avec Qualibat.
Les entreprises qualifiées reconnaissent l'impact positif de la qualification Qualibat auprès de leurs clients, professionnels et particuliers, dans le développement de leur activité
(Etude Infoprodigital 2023)

Devenir Qualibat sur www.qualibat.com



DOMOTIQUE ET ARCHITECTURE, UN DUO COMPLÉMENTAIRE ?

©Boegly - Grazia



Située entre technologie et design, la domotique améliore le confort, la sécurité ainsi que l'efficacité énergétique des réalisations architecturales.

La domotique définit l'ensemble des technologies et des systèmes permettant d'automatiser et de contrôler les différentes fonctions au sein d'une construction. Elle englobe un large éventail de dispositifs et de préceptes qui gèrent à distance une multitude de programmes concernant l'éclairage, les appareils électroménagers, le chauffage, la climatisation, les systèmes d'alarme, les caméras de surveillance et bien d'autres équipements qui occupent les intérieurs. S'agit-il d'une révolution technologique répondant favorablement aux diverses exigences actuelles ? Plusieurs architectes et professionnels nous partagent leurs impressions.

La domotique en architecture : avantages et inconvénients

La domotique occupe de plus en plus nos intérieurs. À la fois fondamentale et accessible pour les projets architecturaux,

elle s'immisce au sein des constructions neuves et fait partie des réhabilitations.

Selon certains professionnels, même s'il est parfois difficile d'appréhender toutes ses fonctionnalités, la domotique est censée faciliter l'existence grâce à son accessibilité depuis les ordinateurs, les tablettes et les téléphones portables. Les utilisateurs peuvent par exemple allumer ou éteindre les lumières à des heures précises chaque jour, régler le chauffage ou la climatisation, voire éclairer toute la maison lorsque l'alarme du système de sécurité se déclenche.

Outre ces effets immédiats, les applications de surveillance peuvent également fournir des informations précises sur le domicile en générant des rapports détaillés sur les équipements, qui pourraient être plus performants ou moins coûteux.

DOMOTIQUE ET ARCHITECTURE, UN DUO COMPLÉMENTAIRE ?

Avec la généralisation et la sophistication croissante de l'intelligence artificielle (IA), l'intégration d'applications diverses dans les espaces résidentiels devrait-elle faire progressivement partie de notre quotidien ? La réponse est mitigée, même si par ailleurs les avantages sont reconnus comme multiples.

Actuellement, outre les smartphones et les ordinateurs personnels, les appareils et les capteurs sont capables d'identifier des schémas, de traiter des informations et d'exécuter des tâches, que ce soit par commande ou automatiquement. La sécurité renforcée constitue l'une des principales raisons pour lesquelles les gens optent pour des systèmes domotiques. Les informations recueillies par les appareils connectés et les détecteurs de mouvement permettent au système de savoir quand les utilisateurs sont à l'intérieur et à l'extérieur, de verrouiller les portes et les portails, et de laisser certains appareils en veille.

L'automatisation peut être utile aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Les personnes atteintes de la maladie de Parkinson ou d'autres maladies motrices peuvent actionner des interrupteurs sans les toucher, et les détecteurs de mouvement signaler un accident et déclencher le besoin d'aide.

Soulignons également que l'automatisation des tâches ménagères répétitives permet de libérer du temps pour des tâches plus importantes. Par exemple, un réfrigérateur connecté à

Internet peut vérifier s'il manque des articles et effectuer des achats en ligne.

De nombreux appareils électroménagers peuvent être programmés à distance et fonctionner automatiquement ou par simple contact. Mais n'oublions pas que ces systèmes doivent être protégés, car une seule tentative d'intrusion peut entraîner une atteinte à la vie privée et la perte d'informations confidentielles précieuses.

De même, l'un des inconvénients de tels systèmes reste le coût. Il est important de souligner que malgré l'investissement initial de certaines installations, des économies à long terme sont réalisées. Donnons l'exemple des thermostats et l'éclairage intelligents connectés à un système de contrôle centralisé, autonome ou programmable, ils peuvent participer à la réduction de la consommation énergétique en particulier le gaspillage.

Autre exemple : les systèmes d'irrigation intelligents fonctionnant pour arrêter le débit et réaliser des économies, certains réagissant même aux conditions météorologiques pour apporter la quantité d'eau nécessaire au sol. Le recours à la domotique nécessite la compatibilité des différents systèmes ainsi que la formation des utilisateurs.

DOMOTIQUE ET ARCHITECTURE, UN DUO COMPLÉMENTAIRE ?



©Boegly - Grazia

Intégration de la domotique dans l'architecture

Dans leurs projets, les architectes ont de plus en plus recours à la domotique. Il s'agit d'une évolution significative vers des habitations plus intelligentes et durables. En réfléchissant à cette intégration dès la conception, les architectes peuvent créer des espaces de vie qui répondent aux besoins actuels et garantissent une intégration harmonieuse.

L'architecte Antonio Frausto, l'un des associés de l'agence d'architecture internationale Arte Charpentier, précise que l'intégration de la domotique dans les projets de l'agence se fait selon la demande du promoteur et en amont des premières esquisses car « *plus les architectes avancent dans l'exercice architectural, plus c'est difficile d'intégrer les procédés technologiques* ».

Donnons l'exemple de la tour Elithis à Dijon, l'une des réalisations récentes d'Arte Charpentier. Il s'agit d'un projet exemplaire et vertueux qui produit plus d'électricité

qu'il n'en consomme. En effet, l'édifice produit 136,9 kWh/an grâce aux panneaux photovoltaïques disposés sur le toit du bâtiment et aussi sous forme d'ombrières au cœur de l'îlot.

Des facettes de diamants prennent place sur les façades et optimisent la production d'énergie. L'isolation des parois par l'extérieur, le traitement des ponts thermiques mais aussi l'utilisation des menuiseries performantes permettent de réduire les déperditions thermiques. Grâce à la domotique, les habitants peuvent contrôler leurs consommations et, grâce à une application compatible avec les smartphones, ils peuvent également piloter la gestion du chauffage, de l'éclairage, des stores ainsi que des prises électriques. L'objectif étant de rendre les usagers résilients face aux hausses des coûts de l'énergie. Un réflexe qui a porté ses fruits. Mais selon Antonio Frausto, malgré tout, c'est la maison individuelle qui constitue le terrain d'expérimentation le plus avancé pour la domotique.

L'architecte précise par ailleurs que pour les projets tertiaires, la domotique est intrinsèquement liée à la Gestion Technique du Bâtiment (GTB). Cela peut se concrétiser entre autres par la dotation des espaces de détecteurs de présence, dans le but de pouvoir réguler automatiquement l'éclairage, le chauffage ainsi que le rafraîchissement au sein des édifices.

C'EST BIEN QU'UN SITE :

Une communauté pour booster votre quotidien !

batiweb

Batiweb.com

Ne manquez rien de l'actualité du btp !

📌 Ici, pas de blabla, que du concret !

Le BTP change, le marché évolue... et on en parle ENSEMBLE.



1,6364

292 commentaires · 6 republications

 J'aime

 Commenter

 Republier

 Envoyer

Rejoignez la communauté maintenant !

WhatsApp · LinkedIn · Youtube · Spotify & Amazon music

ANTI-INTRUSION : LA DOMOTIQUE COMME REMPART ?



Portes, alarmes, serrures connectées : la domotique s'impose dans la sécurité du logement. Quelle fiabilité dans les innovations et l'installation ? Le CNPP et Verisure nous donnent chacun leur point de vue.

D'après le dernier baromètre A2P de la Protection contre les Cambriolages 2024 réalisé par Kantar, 83 % des Français se déclarent préoccupés, voire très préoccupés (34 %) par cette menace.

« *Pourtant, malgré cette inquiétude omniprésente, seuls 1/4 des Français estiment que leurs équipements actuels sont très efficaces pour dissuader les cambrioleurs* », lit-on dans le baromètre.

Selon les chiffres Interstat du ministère de l'Intérieur, les cambriolages domestiques se stabilisent en 2024. « *On constate dans les données, même quand on travaille avec les forces de police, que les cambrioleurs sont de plus en plus rodés, se sont professionnalisés. Et tout compte fait, les références et standards de sécurité augmentent, pour protéger sa maison* », observe Robin Magisson Javaux, chef de

projet pour la communication externe de Verisure.

Un critère commun pour les systèmes : la résistance aux fraudes

Autre chiffre du dernier baromètre A2P : moins de 2 Français sur 10 s'estiment bien informés sur les systèmes de sécurité et de protection.

Si les taux d'équipement sont restés stables les deux années précédentes, 4 répondants sur 10 souhaitent en installer d'ici trois ans. Parmi les incontournables : les caméras, les alarmes sonores et les détecteurs de mouvement.

Autant de solutions classifiées et certifiées par le Centre national de prévention et de protection (CNPP), spécialisé dans la prévention et la maîtrise des risques.

ANTI-INTRUSION : LA DOMOTIQUE COMME REMPART ?

« Aujourd'hui, tous ces matériels de détection d'intrusion sont certifiés sous la marque NF&A2P, délivrée conjointement par AFNOR Certification pour la partie NF et CNPP Cert pour la partie A2P. La marque NF&A2P ajoute des exigences supplémentaires et spécifiques au marché français par rapport aux normes européennes », nous explique Harold Mazila, ingénieur certification et responsable du Pôle Sûreté Malveillance de la structure.

Les critères de certification dépendent du type de produit. Mais sur l'ensemble des systèmes, « il y a une caractéristique portant sur la sécurité contre la fraude. Le produit doit donc fonctionner à tout moment et résister à des tentatives de brouillage et d'autres attaques pour le rendre inopérant », poursuit-il.

Autre danger : les cyberattaques

Cela nous amène à un problème propre à la domotique : la cybersécurité. En particulier sur les centrales d'alarmes et transmetteurs, couverts par la certification NF&A2P @ depuis 2018.

Autonome, la certification A2P@ met à l'épreuve la serrure connectée. « Aujourd'hui, il y a une quinzaine de gammes certifiées sur le marché », évoque Harold Mazila. Et de préciser : « On teste à la fois la résistance mécanique et la résistance cyber de la serrure ».

La porte d'entrée principale est vue comme le point d'accès le plus à risques, pour 44 % des répondants du baromètre A2P.

Chez Verisure, la serrure connectée est « un premier pas » pour la sécurité du logement. Commercialisé en octobre 2024, le modèle que le fabricant propose intègre un cylindre certifié SKG 3 étoiles par un organisme néerlandais.

En parallèle, Verisure a lancé fin juin « Défense Active », un système combinant détection de mouvement et prise d'image extérieure. « Notre télésurveillance sera également en mesure d'effectuer une écoute à travers ce détecteur extérieur et de l'interphonie, c'est-à-dire d'interpeller un intrus alors qu'il est à l'extérieur de l'habitation », développe Vincent Marx, product manager de la marque pour la France.

Le détecteur extérieur « Défense Active » est doté d'une double connexion RF et Wi-Fi avec l'unité centrale. Il est intégré à la gamme d'alarme Smart Protect, dont le système antibrouillage renvoie des signaux au centre de télésurveillance. La marque prévoit des programmes d'intelligence artificielle, « afin que le détecteur de mouvements images extérieurs puisse prévenir quand le garage est ouvert, quand il y a un livreur à la porte, etc. », nous précise Vincent Marx.

Le système d'alarme Verisure inclut également un clavier intelligent et ses badges impossibles à cloner. « Et même si on arrivait à les cloner, notre lecteur de badges arriverait à le discerner », nous affirme M. Marx.

LES APPELS D'OFFRES, C'EST COMME LES BONNES AFFAIRES...

Faut-être au courant **avant les autres !**



Les marchés publics à ne pas rater, accessibles en un instant !



Les indices Index mis à jour, sans prise de tête.

Abonnez-vous et accédez aux bonnes infos !

LA DOMOTIQUE AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR



Alors que la qualité de l'air intérieur (QAI) devient une préoccupation croissante pour les particuliers, la domotique apparaît comme un levier pertinent pour la surveiller et l'améliorer. Airzone et Atlantic nous livrent leur vision sur ces solutions connectées au service du confort et de la santé des occupants.

Dans un contexte où les réglementations thermiques successives ont renforcé l'étanchéité des bâtiments, la question de la qualité de l'air intérieur (QAI) se pose avec une attention toute particulière.

L'air que l'on respire dans les logements peut être bien plus pollué que l'air extérieur, en raison de la concentration de composés organiques volatils (COV), de particules fines et de CO₂ générés par les occupants.

Pour les industriels interrogés, la domotique permet aujourd'hui d'apporter une réponse concrète à cette problématique en combinant capteurs, régulation intelligente et pilotage à distance.

« Les solutions connectées permettent d'adapter les débits de ventilation à l'usage

réel des pièces, ce qui améliore à la fois le confort thermique et l'efficacité énergétique d'un logement », observe Frédéric Descours, responsable développement France chez Airzone.

Une régulation pièce par pièce pour optimiser les flux d'air

Pour améliorer la qualité de l'air intérieur, il faut, dans un premier temps, commencer par la mesurer. C'est dans ce but que Airzone a lancé son nouveau capteur AirQ Sensor.

Ce dernier permet un calcul 24h/24 et 7j/7 de l'indice de qualité de l'air intérieur pour un contrôle en continu. Le capteur mesure la concentration de CO₂ dans la pièce, ainsi que le taux de composés organiques volatiles totaux (TVOC) et les particules PM10 et PM2.5. La solution

LA DOMOTIQUE AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

permet également une mesure précise de l'humidité relative.



Capteur AirQ Sensor de Airzone

Pour l'industriel, la maîtrise de la qualité de l'air repose sur une logique de zonage. Le nouveau système plug & play Easyzone 25, qui intègre le AirQ Sensor, vise à réguler de manière précise la température et l'aération de chaque pièce grâce à des capteurs intégrés.

« Notre objectif est d'offrir un pilotage fin, en tenant compte non seulement de la température, mais aussi de la concentration en CO₂ et du taux d'humidité », souligne le responsable.

Pour les installateurs, cette approche veut apporter un gain de temps et une valorisation du travail. « L'électricien joue un rôle clé dans l'intégration du système et dans le suivi des données disponibles, ce qui lui permet d'anticiper les éventuelles anomalies et d'intervenir rapidement », rappelle le représentant d'Airzone.

En outre, la solution est compatible avec de nombreux protocoles de domotique et peut être pilotée depuis une application dédiée. Selon Airzone, la combinaison du

zonage et du suivi en temps réel peut aller jusqu'à 30 % d'économies d'énergie par rapport à une installation classique.

Démocratiser les équipements connectés pour améliorer la QAI

Pour Atlantic, le combat est le même. L'industriel s'attache tout autant à l'amélioration de la QAI dans les bâtiments, mais opte pour une toute autre stratégie. Le groupe français veut dans un premier temps rendre la domotique accessible au plus grand nombre, en particulier aux artisans non spécialistes de la ventilation.

« Nous ne voulons pas seulement être un fabricant de VMC, mais un véritable fournisseur de qualité d'air intérieur », insiste Marie-Cécile Ricart, responsable marketing & communication secteur climatisation et ventilation chez Atlantic.

L'industriel propose des produits accompagnés de guides pratiques et de formations adaptées aux différents corps de métiers. Les modèles récents, comme la VMC Hyrogenius ou la gamme Primocosy, intègrent des capteurs de CO₂ et des fonctionnalités de pilotage à distance via des applications comme Cozytouch.



Kit VMC Hyrogenius

LA DOMOTIQUE AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Atlantic met également l'accent sur la sensibilisation des usagers. À travers un simulateur interactif, disponible en ligne, les occupants peuvent visualiser rapidement les impacts de leurs habitudes sur la qualité de l'air intérieur et identifier les bonnes pratiques. « *Ces outils contribuent à améliorer durablement les comportements au quotidien* », observe Marie-Cécile Ricart.

La crise sanitaire, un accélérateur de prise de conscience

Aujourd'hui, la domotique liée à la qualité de l'air intérieur occupe de plus en plus de foyers, et la crise sanitaire liée au Covid-19 n'y est pas complètement étrangère. La pandémie a constitué un point de bascule dans la prise de conscience, tant chez les particuliers que chez les professionnels, de l'importance d'un air intérieur sain.



« Pendant les confinements, beaucoup d'occupants ont réalisé que l'air n'était pas toujours renouvelé correctement lorsque l'on passe de longues heures à l'intérieur »

Frédéric Descours,
responsable développement France
chez Airzone

Marie-Cécile Ricart confirme quant à elle que la pandémie a « *accélééré la demande autour des systèmes connectés permettant de visualiser les niveaux de CO₂* ». Selon la responsable d'Atlantic, cette période a permis d'installer durablement les notions de prévention et de pilotage intelligent dans les habitudes, y compris chez les artisans.

Vers une domotique au service de la santé publique

La domotique apparaît donc aujourd'hui comme un outil structurant pour améliorer durablement la qualité de l'air intérieur dans les logements.

Grâce à des capteurs performants, des interfaces intuitives et une régulation dynamique, les différentes solutions proposées sur le marché répondent à des enjeux sanitaires, énergétiques et économiques.

Sans opposer les approches, les industriels rappellent que la réussite de ces dispositifs repose avant tout sur une collaboration étroite avec les installateurs et sur une bonne appropriation par les occupants.

Propos recueillis par Jérémy Leduc

REN DAYS

Le forum de la rénovation globale
et performante des bâtiments



Le choix de la durabilité

Obtenez
votre badge



7 & 8 OCTOBRE 2025

Paris Porte de Versailles - Pavillon 6



CONSTRUCTION NEUVE : QUAND LA MAISON DEVIENT INTELLIGENTE



Autrefois réservée à une élite, la domotique devient un standard dans la construction neuve. Chauffage, éclairage, sécurité : le logement intelligent s'installe au cœur des programmes immobiliers.

« Avant accessibles à seulement une partie de la population, ces technologies se banalisent et sont donc accessibles au plus grand nombre. Les promoteurs ont donc introduit dans leurs propositions de logements neufs la domotique en option, sur des formats souvent positionnés sur de l'IoT », introduit Cyril Malinvaud, chef de produit mobilité électrique & building automation chez Hager France.

Aujourd'hui, cette intégration évolue vers des solutions plus pérennes et structurées. Selon l'Insee, près de 30 % des Français utilisaient déjà un objet domotique en 2022.

Et la tendance s'accélère : une enquête menée en 2025 révèle que 65 % souhaitent vivre dans une maison entièrement connectée.

Le chauffage et l'éclairage en tête des usages

Dans les logements neufs, certaines fonctionnalités dominent clairement par leur impact. Les habitants demandent particulièrement le pilotage du chauffage et de l'éclairage.

“

« Dans le neuf, il y a principalement deux fonctions qui sont demandées, car ce sont les plus visibles. Il s'agit de l'éclairage, et du pilotage du chauffage »

**Cyril Malinvaud,
chef de produit mobilité électrique &
building automation
chez Hager France**

CONSTRUCTION NEUVE : QUAND LA MAISON DEVIENT INTELLIGENTE

Il s'agit là de réponses directes aux besoins de bien-être quotidien et de maîtrise des consommations. La régulation de la température via des thermostats connectés ou des planchers chauffants pilotables permet de réduire les factures énergétique de 10 à 15 % selon l'Ademe.

De même, la gestion intelligente de l'éclairage – allumer, éteindre ou varier l'intensité – augmente le confort tout en évitant le gaspillage.

D'autres fonctions comme la gestion des ouvrants ou la sécurité connectée trouvent aussi leur place. Ces usages répondent aux deux grands objectifs de la domotique : confort et économies d'énergie.

Une intégration pensée pour la construction neuve

La réussite d'un système domotique dans le neuf tient beaucoup à sa simplicité d'installation. Les chantiers neufs offrent la possibilité de prévoir un câblage adapté dès la conception du logement.

« Grâce au protocole KNX, qui a le grand avantage d'être ouvert multi-fabricants, on apporte une grande longévité dans l'installation. De plus, il est intégré au bâti et permet de valoriser le bien immobilier », souligne Cyril Malinvaud.

Les installateurs peuvent câbler le bus KNX en étoile ou en série, ce qui simplifie le travail sur chantier et réduit les coûts de pose. En résumé, la construction neuve se prête à un câblage structuré et pérenne :

chaque logement dispose ainsi d'une base solide pour embarquer la domotique.

Des solutions évolutives pour demain

Au-delà des besoins immédiats, les solutions domotiques destinées au neuf sont pensées pour évoluer. Hager propose une offre modulaire « *par brique* », où chaque équipement peut être ajouté progressivement. Le serveur Domovea fait office de cœur central : il gère la programmation, la visualisation et les automatismes de l'installation.

Ainsi, l'ajout d'un nouvel élément – borne de recharge pour véhicule électrique, gestionnaire photovoltaïque, ou caméra de surveillance – ne nécessite pas de refonte complète : tout converge vers une interface unique.

De plus, l'application mobile Domovea enrichit l'expérience utilisateur : scénarios automatisés, contrôle vocal, supervision à distance avec alertes en cas de problème. Le client reste ainsi maître de l'évolution de son installation domotique tout au long de la vie du logement.

Enfin, Hager accompagne les professionnels avec des formations régulières afin de garantir la qualité et la pérennité de ces solutions intégrées au neuf. Cette montée en compétences répond à un marché en croissance : la domotique devrait atteindre 2,6 milliards d'euros en France d'ici 2026, contre 2,3 milliards en 2024.

>> LIRE LA SUITE

CEE ET THERMOSTAT : PLUS D'EXIGENCES POUR MOINS D'AIDES, DÉPLORE LA FILIÈRE



La nouvelle fiche CEE BAR-TH-173 renforce les exigences en matière d'installations de thermostats. Si la filière professionnelle prend acte de cette révision, elle réclame plus de bonifications des aides associées.

Publié le 12 juin au Journal officiel, l'arrêté du 10 juin 2025 révisé la fiche « *Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce* » (BAR-TH-173).

L'objectif : renforcer les contrôles sur ce type d'installations. D'autant que le coup de pouce CEE associé a été supprimé en novembre dernier, suite à des fraudes massives.

Ignes, alliance des industriels qui proposent des solutions électriques, a décrypté les évolutions réglementaires. Notamment des critères « *antifraudes* », avec l'obligation pour les entreprises de pose d'avoir une qualification (RGE, Qualifelec...).

La nouvelle fiche CEE introduit des contrôles sur site pour 15 % des opérations, en plus des contrôles à

distance, à partir du 1er juillet 2025.

La mention du point de livraison (PDL) ou du point de compte et d'estimation pour le gaz (PCE) doit également servir de justificatif.

Au niveau financier, le montant des kWh cumulés actualisés (Cumac) attribués varie selon différents facteurs. D'abord, selon le nombre d'émetteurs équipés, contre la surface chauffée et le type de logement auparavant.

La fiche distingue davantage les systèmes de régulation de classe A et de classe B. Aussi, « *les nouveaux montants se situent entre les montants de la classe A et les montants de la classe B de la précédente fiche. Soit un montant entre 100 et 200 € pour un logement comprenant 6/8 radiateurs (variable selon la zone climatique)* », lit-on dans le communiqué d'Ignes.

>> LIRE LA SUITE

ARTIBAT

LE SALON DE LA CONSTRUCTION

LE SALON DU BTP 100% PRO



FLASHEZ CE QR CODE POUR
OBTENIR VOTRE BADGE
GRATUIT

Utilisez le code
« **ANPRE** »

22 | 23 | 24

OCTOBRE 2025

RENNES - PARC EXPO

WWW.ARTIBAT.COM

#artibat2025
in f @

organisé par

CAPEB
L'Association de l'Entrepreneur
PAYS DE LA LOIRE

Un PLF 2026 compris par la CAPEB et la FNTP, mais pas en dépit du BTP

Les mesures annoncées par le gouvernement dans le cadre du budget 2026 préoccupent. La CAPEB accepte ces efforts, mais pas au détriment de l'artisanat du bâtiment. La FNTP, elle, s'inquiète pour les projets des collectivités.

Le 15 juillet au soir, le Premier ministre François Bayrou a dévoilé les mesures prévues dans le cadre du projet de loi de finances 2026 - hors défense et charge de la dette - pour réduire le déficit public. L'objectif : parvenir à 43,8 milliards d'euros d'économies.

Pour Matignon, « *tout le monde* » va « *devoir participer à l'effort* ».

Pas de redressement au détriment des artisans du bâtiment

Un constat partagé avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB).

En revanche, « *l'activité économique et le travail ne doivent pas être pénalisés, mais au contraire préservés et encouragés, en particulier pour les très petites entreprises artisanales du bâtiment qui constituent un*

pilier de l'économie locale, de l'emploi et de la transition écologique », défend l'organisation.

Elle s'engagera toutefois avec l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) dans deux chantiers législatifs. D'abord, la refonte de l'assurance chômage pour « *favoriser la reprise d'emploi* ». Ensuite des travaux sur le droit du travail, afin d'« *améliorer les conditions de travail, faciliter les recrutements et accroître la quantité de travail lorsque cela est possible* ».

Une manière de booster le recrutement et l'attractivité des métiers de l'artisanat du bâtiment, selon la confédération.

« *Les déclarations du Premier ministre sont, à priori, encourageantes mais encore bien trop générales. Les artisans du bâtiment ont besoin d'un cadre de vie et d'activité stable, simplifié et juste* », poursuit son président Jean-Christophe Repon.

>> LIRE LA SUITE

**BUDGET****2026**

PLF 2026 : des acteurs locaux inquiets pour le budget MaPrimeRénov'

Le manque de stabilité autour de MaPrimeRénov' inquiète les acteurs locaux assurant une mission de conseil. Dans une lettre adressée au ministre de l'Économie, ils demandent de sécuriser le budget 2026 de l'Anah.

Alors que le Premier ministre François Bayrou a présenté les grandes lignes du projet de loi de finances (PLF) 2026, des acteurs locaux assurant une mission de conseil sur la rénovation énergétique ont envoyé une lettre ouverte au ministre de l'Économie pour obtenir une garantie de moyens pour les aides MaPrimeRénov'.

Parmi les signataires de cette lettre : l'Association des Maires de France (AMF), le réseau Cler pour la transition énergétique, ou encore la fédération d'aide au logement Soliha.

Aux côtés de membres du comité de pilotage de France Rénov', ces acteurs demandent de « *sécuriser un budget de 5 milliards d'euros à l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour MaPrimeRénov' dans le cadre du PLF 2026* » et de « *garantir une politique et un budget pluriannuels* » pour plus de stabilité.

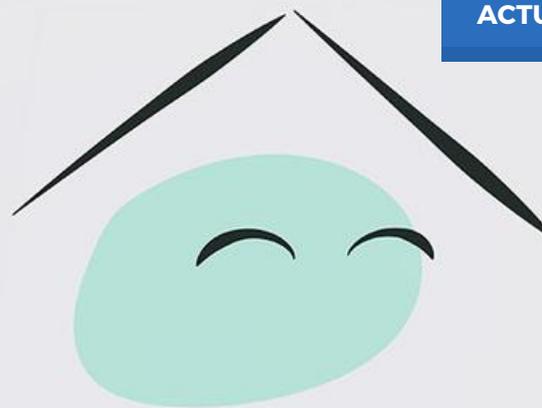
Des craintes pour fin 2025 et 2026

Depuis l'annonce de la suspension des rénovations d'ampleur durant l'été, « *tout l'écosystème a peur* », a expliqué Bénédicte Rouault, directrice générale de la Fédération des agences locales de l'énergie et du climat.

« *On a une crainte budgétaire concernant les moyens prévus pour l'Anah en début d'année 2025 qui n'étaient pas à la hauteur de la forte dynamique* » de nouvelles demandes d'aides, « *et aussi une crainte de ne pas maintenir cette dynamique* » à cause de la suspension du guichet et du contexte d'économies budgétaires, ajoute Bénédicte Rouault.

Les signataires de la lettre s'inquiètent des « *menaces qui pèsent sur les conditions de reprise du service* », qui doit reprendre le 15 septembre, selon le gouvernement.

[>> LIRE LA SUITE](#)



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov' rouvrira le 30 septembre, mais avec de nombreuses restrictions

Suspendues depuis le 23 juin, les demandes d'aide MaPrimeRénov' pour des rénovations d'ampleur rouvriront le 30 septembre, annonce le ministère du Logement. Toutefois, cette réouverture se fera sous de nouvelles conditions, avec seulement 13 000 dossiers autorisés jusqu'à la fin de l'année, et un dispositif réservé aux ménages les plus modestes.

Un mois après la fermeture du guichet de dépôt de dossiers MaPrimeRénov' pour les rénovations d'ampleur, la ministre du Logement détaillait les conditions de réouverture le 22 juillet.

Initialement annoncée pour le 15 septembre, la réouverture des dépôts de dossiers pour les rénovations d'ampleur se fera finalement le 30 septembre, a-t-elle annoncé.

À noter qu'un maximum de 13 000 dossiers sera accepté d'ici la fin de l'année 2025.

Si le quota de 13 000 dossiers est dépassé, le gouvernement n'exclut pas de suspendre de nouveau le dispositif « jusqu'à la fin de l'année ».

Un dispositif resserré autour des ménages les plus modestes

Le dispositif sera également recentré sur les ménages « *très modestes* ». En fonction du nombre de dossiers déposés, le ministère se laissera la possibilité d'élargir l'accès aux ménages « *modestes* ».

Le ministère du Logement indique qu'il y a actuellement 61 000 demandes d'aides pour des rénovations d'ampleur à étudier, en plus des 35 000 subventions déjà accordées depuis le début de l'année.

De plus, le dispositif a connu un « *énorme emballement* » début juin, juste avant la fermeture de la plateforme. Ainsi, entre le 4 et le 23 juin – date de fermeture du guichet – pas moins de 29 000 dossiers ont été déposés.

>> LIRE LA SUITE



MaPrimeRénov' : une proposition de loi pour décentraliser sa gestion

Le président d'Intercommunalités de France et député de Saône-et-Loire annonce qu'une proposition de loi sera déposée à la rentrée pour confier la gestion de MaPrimeRénov' aux intercommunalités et départements.

Face aux fraudes à MaPrimeRénov', Intercommunalités de France propose de décentraliser la gestion de cette aide.

Selon Sébastien Miossec, président délégué d'Intercommunalités de France, la « très grande multitude de dossiers différents sur le territoire » serait mieux gérée à l'échelle locale.

De nombreuses fraudes observées à l'échelle des territoires

Sur le terrain, Anne Terlez, vice-présidente de la communauté d'agglomération normande de Seine-Eure, déplore recevoir de nombreux dossiers suspects déposés par des Accompagnateurs Rénov' extérieurs à son territoire.

« Ce sont des MAR qui ont été déboutés de leur demande d'agrément en Normandie, mais qui l'ont obtenu dans d'autres régions et qui peuvent donc exercer partout »,

regrette-t-elle, affirmant que « 100 % des dossiers déposés par ces MAR extérieurs sont frauduleux, au sein de l'agglomération Seine-Eure ».

Ainsi, de fausses déclarations, des usurpations d'identité et des ententes illégales entre Accompagnateurs Rénov' et entreprises de travaux seraient courantes, selon les observations.

Même constat au sein de la communauté d'agglomération du Grand Chalon (Saône-et-Loire), où des irrégularités sont détectées lors de huit visites de contrôle sur dix, selon la directrice de l'habitat et du foncier de l'intercommunalité.

Cette dernière constate également « une baisse de la fréquentation de l'espace conseil car les ménages sont captés par les Accompagnateurs Rénov' ».

Sécuriser MaPrimeRénov' : les propositions de l'AIMCC et la FDMC

Afin d'optimiser et sécuriser l'aide MaPrimeRénov' actuellement suspendue, l'AIMCC et la FDMC affichent leurs propositions. Entre éligibilité à certains financements et renforcement de certains contrôles, des mesures sont prévues à court comme à long terme.

Pendant le gel estival de MaPrimeRénov' pour les rénovations globales, chaque acteur de la filière y va de sa proposition pour améliorer le dispositif. Car c'est bien l'objet de la suspension de MaPrimeRénov', concernée par des problèmes de budget comme de fraudes.

Une proposition de loi a été déposée pour décentraliser sa gestion, tandis que l'UFME a rappelé l'intérêt du mono-geste. Au tour de l'Association des industries des produits de construction (AIMCC) et la Fédération des distributeurs de matériaux de construction (FDMC) de dresser ses recommandations.

Parmi les mesures adressées à la ministre du Logement Valérie Létard, les acteurs des produits de construction ont soumis des mesures « *d'urgence* », à mettre en œuvre sous un mois.

De façon plus générale, les deux organisations préconisent une gouvernance impliquant les représentants de la filière. Pour plus de transparence, il convient selon elles que l'Agence nationale pour l'habitat (Anah) publie des bilans mensuels sur les dossiers reçus et traités. Et ce selon les différentes aides financières (MaPrimeRénov', CEE, etc.) et les parcours.

Sous un mois, revoir l'éligibilité à certains financements...

D'ailleurs, pour MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur – appelée aussi parcours accompagné – l'AIMCC et la FDMC encouragent un plafonnement des dépenses éligibles par poste de travaux.

Les plafonds actuels de dépenses éligibles, variables selon les sauts de classe DPE, doivent être également plafonnés.

DPE : nouvelle méthode de calcul pour le chauffage électrique

Matignon a annoncé un arrêté modifiant le mode de calcul pour le chauffage électrique dans le DPE. Le coefficient de conversion de l'électricité passe de 2,3 à 1,9. Ce qui permettrait à 850 000 logements de sortir du statut de passoire énergétique.

Dès le 1er janvier 2026, une nouvelle méthode de calcul sera appliquée pour le diagnostic de performance énergétique (DPE). C'est ce qu'a annoncé le Premier ministre François Bayrou, dans un communiqué diffusé le 9 juillet.

Le texte porte sur le coefficient d'énergie primaire (CEP), désignant l'énergie réellement consommée par un bâtiment sur toute une année.

Un arrêté associé sera signé début septembre, après consultation publique, sous la houlette des ministères chargés du Logement et de l'Énergie. Le texte suit le décret du 16 juin 2025, appliqué dès cet été pour fiabiliser de ce diagnostic. Diagam a toutefois demandé des mesures complémentaires.

Concrètement, le coefficient de conversion de l'électricité baisse de 2,3 à 1,9.

Le gaz naturel bénéficie d'un coefficient de 1, le rendant plus avantageux comparé à l'électrification.

« Cette évolution permettra de mieux refléter la réalité du mix énergétique français, largement décarboné grâce au nucléaire, et de corriger une inégalité de traitement pénalisant jusqu'ici les logements chauffés à l'électricité, y compris lorsqu'ils ont fait l'objet de travaux de rénovation », lit-on dans le communiqué de Matignon.

Le gouvernement veut ainsi flécher les aides à la rénovation énergétique vers les logements chauffés aux énergies fossiles. 850 000 logements principalement chauffés à l'électricité sortiraient de l'étiquette F ou G.

Un « signal fort en faveur du DPE », affirme M. Bayrou.

Fiabilisation du DPE : deux décrets publiés au Journal officiel

Depuis plusieurs mois, le gouvernement a affirmé sa volonté de fiabiliser davantage le DPE. Deux décrets publiés au Journal officiel viennent désormais encadrer davantage la profession de diagnostiqueur et les DPE.

En mars dernier, le ministère chargé du Logement présentait un plan visant à fiabiliser le diagnostic de performance énergétique (DPE), souvent accusé d'être l'objet de fraudes, de manipulations ou d'approximations, avec en moyenne 70 000 DPE considérés comme « *frauduleux* » ou « *biaisés* » chaque année.



Ce 18 juin, deux décrets ont été publiés au Journal officiel pour davantage encadrer la profession.

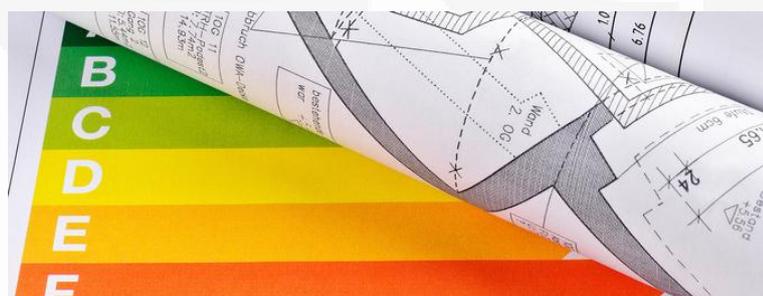
Afin d'éviter les pressions de la part de particuliers sur le diagnostiqueur au moment de sa visite, le résultat du DPE ne sera désormais visible qu'après enregistrement auprès de l'Ademe.

[>> LIRE LA SUITE](#)

DPE : des mesures de fiabilisation à partir du 1er juillet, mais à compléter

En marge de la validation de la loi Cazenave contre les fraudes aux aides publiques, le gouvernement se penche sur la fiabilisation du DPE. Si le décret du 16 juin 2025 tend à aller dans ce sens dès cet été, des mesures complémentaires doivent être déployées selon Diagadom.

Le jeudi 26 juin, le Conseil constitutionnel a validé la loi Cazenave. Le texte tend à lutter contre la fraude aux aides publiques, dont celles consacrées à la rénovation énergétique. Parmi les mesures : encadrement et sanctions renforcées contre les



accompagnateurs Rénov' et les mandataires frauduleux. Un name and shame sera également appliqué pour « *écarter définitivement les fraudeurs* ». Sans compter un partage automatique de données entre l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) et les différentes structures administratives.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Crise du logement : le CESE présente 22 préconisations

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) publie un avis visant à répondre à la crise du logement. Le point sur les principales propositions qui concernent le neuf comme la rénovation.

Les plans et propositions visant à contrer la crise du logement se multiplient. En ce début du mois de juillet, c'était au tour du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de publier un avis comportant 22 préconisations.

Cet avis a été approuvé en assemblée plénière, avec 123 voix pour et deux abstentions.

« Comment concevoir que dans un pays comme la République française, on ne soit pas capable d'assumer le droit au logement pour toutes et pour tous », a introduit Marie-Noëlle Lienemann, ancienne ministre du Logement et co-rapporteuse de l'avis.

Dans un communiqué, le CESE explique vouloir répondre « de manière prospective aux grandes mutations », face à une « crise alarmante du logement ».

Favorable à une « *loi d'orientation pour le logement* », l'organisme consultatif conseille « une programmation quinquennale territorialisée ».

Construire 75 000 logements sociaux sur 5 ans

Concernant la construction de nouveaux logements, il recommande de « *fixer un objectif ambitieux de 75 000 logements sociaux sur cinq ans, dont au moins 40 % de logements très sociaux* », mais aussi de porter une attention particulière à la construction de logements sociaux en zones rurales.

Au sein des territoires, il incite les collectivités à acquérir des terrains à construire, à favoriser la transformation de friches en logements abordables, et à créer « *une contribution des employeurs publics à l'effort de construction, calquée sur le 1 % logement du privé* » (la PEEC).

[>> LIRE LA SUITE](#)



Un rapport formule 5 propositions pour relancer l'investissement locatif

Dans un contexte d'aggravation de la crise du marché locatif, deux parlementaires formulent 5 propositions pour relancer l'investissement locatif privé, qui s'est effondré depuis la fin du Pinel.

Alors que l'investissement locatif s'est écroulé ces derniers mois et s'est accentué avec la fin du dispositif Pinel, le sénateur LR Marc-Philippe Daubresse et le député MoDem Mickaël Cosson formulent des propositions pour relancer la machine.

Au premier semestre 2025, seuls 15 000 logements neufs ont été produits dans le cadre d'un investissement locatif, soit 80 % de moins par rapport à 2019.

Parallèlement, la crise du marché locatif s'aggrave, notamment dans les zones tendues, où les locataires sont de moins en moins nombreux à quitter leur location pour acheter un bien.

5 propositions fiscales pour compenser la fin du Pinel

Dans ce contexte, les deux parlementaires missionnés par Valérie Létard, ministre du

Logement, dévoilent cinq propositions fiscales, à la fois pour le neuf et l'ancien.

Pour les investisseurs dont les revenus annuels dépassent les 15 000 euros (régime foncier réel), les parlementaires proposent un amortissement fiscal forfaitaire de 5 % par an de la valeur des biens pour les logements neufs loués en longue durée, et de 4 % pour les logements anciens sous condition de travaux représentant 15 % de la valeur du bien.

Pour les investisseurs dont les revenus sont inférieurs à 15 000 euros par an (régime micro-foncier), ils proposent de faire passer l'abattement de 30 % à 50 % pour les locations nues, dans la limite de 30 000 euros, au lieu de 15 000 euros aujourd'hui.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Les géomètres-experts présentent leurs solutions pour relancer la construction

Alors que la crise du logement s'enlise, l'Ordre des géomètres-experts tire la sonnette d'alarme et formule 12 propositions concrètes pour relancer la production. À l'occasion de ses universités d'été, la profession a rappelé le rôle central du foncier dans toute politique d'aménagement et appelle à un sursaut collectif.

C'est au tour de l'Ordre des géomètres-experts de formuler ses propositions pour sortir le secteur de la crise. La situation est toujours aussi compliquée pour la profession, et les tensions vont en s'aggravant sur l'ensemble du territoire.

L'Ordre des géomètres-experts a donc profité de ses Universités d'Été, qui se sont tenues du 1er au 3 juillet au Mans, pour organiser un grand débat sur le sujet.

« *La matière première du logement, c'est le foncier. Il n'y a pas d'opération d'aménagement, de projet de construction ou de rénovation qui ne passe pas par un géomètre-expert. C'est pourquoi nous avons souhaité aujourd'hui rassembler la filière afin d'échanger sur les leviers de sortie de crise* », a rappelé Séverine Vernet, la présidente du conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, en préambule de ce grand débat.

Tous vent debout contre la crise du secteur

La FFB, l'USH, la FNAIM, la FPI ou encore l'ANIL... Tous s'accordent à désigner les mêmes causes à cette crise persistante dans le pays. Déséquilibre structurel entre l'offre et la demande, hausse du coût des matières premières, superposition des réglementations notamment environnementales, obstacles financiers pour les candidats à l'accession, asphyxie du marché locatif, saturation du parc social... Les facteurs sont multiples et mettent à mal le secteur depuis plusieurs mois.

La filière dénonce également l'immobilisme gouvernemental et l'instabilité législative et réglementaire : « *Face à l'urgence d'agir, nous estimons que le sujet n'est pas pris à bras-le-corps (...)* »

>> LIRE LA SUITE

Valérie Létard dévoile un plan pour répondre à la crise du logement en IDF

En visite à Paris dans le cadre de son tour de France des CRHH, Valérie Létard, ministre chargée du Logement, a acté le lancement du tout premier plan territorial francilien de relance du logement. Objectif : redonner une dynamique à la production de logements sociaux, répondre aux besoins des plus modestes et accompagner la transition écologique.

Lors du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) d'Île-de-France ce 25 juin, la ministre a officialisé la réception d'un plan opérationnel conçu par la DRIHL. Ce document, inédit à l'échelle régionale, concrétise les ambitions du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) 2024-2030, adopté en avril dernier.

Un plan régional structuré autour de 4 priorités

« Ce plan est le fruit d'un travail collectif, mené avec sérieux et détermination », a affirmé Valérie Létard, saluant la qualité du dialogue entre l'État, les collectivités locales et les opérateurs du logement.

Structuré autour de quatre axes majeurs, le plan entend relancer la construction de logements sociaux à partir de nouveaux gisements fonciers – notamment les

bureaux vacants et les friches –, soutenir les collectivités locales avec des outils d'ingénierie renforcés, développer des logements adaptés aux jeunes et aux personnes précaires, et faciliter les parcours résidentiels grâce à la rénovation et à la remise sur le marché de logements vacants.

« Dans ce domaine, aucun acteur ne peut agir seul. C'est bien notre coordination qui fait la force de l'action publique », a-t-elle souligné, insistant sur l'importance de la « territorialisation » des politiques du logement.

Le plan francilien prévoit la création de 31 500 logements sociaux dès 2025, dont 4 800 logements étudiants – avec une part importante de logements sociaux (3 800).

>> LIRE LA SUITE



RE2020 : un rapport propose d'ajuster la trajectoire sans renoncer à l'ambition

Dans un rapport remis à la ministre du Logement Valérie Létard, Robin Rivaton dresse un état des lieux critique mais constructif de la RE2020. Il confirme la nécessité de maintenir la trajectoire 2022-2031, tout en appelant à des ajustements techniques et économiques pour éviter un frein à la construction.

Une question se pose avec insistance vis-à-vis de la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) : peut-on tenir la trajectoire sans sacrifier l'accès au logement ? C'est à cette problématique que tente de répondre le rapport remis par Robin Rivaton, président de Stonal, à la ministre du Logement Valérie Létard.

Confiée en mars dernier, sa mission visait à évaluer la faisabilité des jalons successifs (2025, 2028, 2031) de la RE2020, dans un contexte où la crise du logement et la hausse des coûts de construction inquiètent l'ensemble des professionnels.

RE2020 : une dynamique vertueuse, mais à encadrer

Entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022, la RE2020 vise une réduction des consommations d'énergie primaire, une baisse des émissions carbone sur

l'ensemble du cycle de vie du bâtiment et une meilleure prise en compte du confort d'été.

« La question de la suspension de la RE2020, et notamment de ses jalons 2028 et 2031, semble une idée inconcevable. Elle l'est car l'instabilité qui s'ensuivrait serait très coûteuse pour la filière qui a besoin d'un cadre de moyen-terme », avertit Robin Rivaton dans son rapport. Il recommande donc de maintenir le calendrier actuel, qui offre une visibilité nécessaire aux industriels et aux entreprises du BTP.

Le rapport souligne d'ailleurs les effets positifs déjà perceptibles : montée en puissance des matériaux biosourcés (passés de 1 % à 11 % du marché de l'isolation en 14 ans), avancées industrielles sur les produits bas carbone et adaptation progressive des acteurs.

[>> LIRE LA SUITE](#)

RE 2020

RE2020 : 5 fédérations appellent à maintenir les seuils et délais

Cinq fédérations s'inquiètent de la remise en cause des seuils de la RE2020 et demandent de conserver les seuils et délais actuellement en vigueur.

Dans un communiqué, cinq signataires représentant la construction biosourcée, hors-site et les négoce en éco-matériaux appellent à ne pas revoir à la baisse les seuils de la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020).

La filière hors-site, l'ACIM, l'AICB, la Fédécomat et le RFCP rappellent l'ampleur des investissements réalisés et encore prévus pour répondre aux exigences de cette nouvelle réglementation.

Les industriels de la construction biosourcée auraient notamment investi 150 millions d'euros ces cinq dernières années. D'ici 2030, ils prévoient d'investir encore 80 millions d'euros supplémentaires pour porter la capacité de production à 80 millions de m².

Les industriels du hors-site, eux, indiquent être déjà capables de doubler la production.

Des risques pour les investissements et l'emploi

Mais selon eux, si le gouvernement revoyait à la baisse les seuils de la RE2020, cela risquerait de freiner la dynamique, de compromettre les retours sur investissement et de ralentir les innovations.

Par ailleurs, les signataires rappellent que ces filières participent à la réindustrialisation de la France, avec des usines souvent implantées dans des zones peu denses, ce qui contribue à l'emploi et à la revitalisation économique des territoires.

« Revenir sur les objectifs de la RE2020, ce serait aussi fragiliser une dynamique de création d'emplois et de développement territorial au cœur des politiques d'aménagement durable », soulignent-ils.

Après un plan Marshall, un Notre-Dame de la rénovation ?

Partant du constat que la cathédrale Notre-Dame de Paris a pu être rénovée en 5 ans, les entreprises générales de France BTP proposent de mettre en place un « Notre-Dame de la rénovation » visant à accélérer la rénovation énergétique.

Après la proposition d'un « *plan Marshall* » pour la rénovation en 2022, les entreprises générales de France proposent un « *plan Notre-Dame* ».

« *Notre-Dame de Paris a brûlé en 2019 et a rouvert 5 ans plus tard, dans le délai imparti, ce qui semblait un doux rêve pour nombre de commentateurs : sur cet enjeu de souveraineté nationale qu'est devenue la rénovation et face à la nécessité de l'aborder avec une vision globale, adoptons un plan Notre-Dame* », résume ainsi l'organisation professionnelle.

Selon EGF, la rénovation est un impératif non seulement pour la France vis-à-vis de l'Europe et du reste du monde, mais aussi et surtout pour les Français, leur confort thermique et leur pouvoir d'achat.

Pour respecter les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), 50 à 80 % du parc devra notamment être amené

à un niveau BBC d'ici 2050.

Pour y parvenir, 370 000 rénovations devraient être réalisées chaque année entre 2022 et 2030, puis 700 000 par an entre 2030 et 2050. Or, on serait actuellement autour de 163 000 rénovations par an, soit loin du compte.

3 propositions pour accélérer la rénovation

Afin de se rapprocher de cet objectif, l'organisation professionnelle présente un plan autour de trois grandes propositions.

La première suggestion consiste à créer les conditions pour que les Français investissent dans la rénovation, en facilitant le lancement de travaux lors de la mutation d'un bien, en simplifiant les dispositifs d'aides et en développant une ingénierie financière incitative.

Isolation thermique : des gains réels, mais limités sans rénovation globale

Une étude conjointe de l'Insee et de l'Observatoire national de la rénovation énergétique montre que l'isolation seule permet des économies d'énergie modestes. Un constat qui relance le débat sur la pertinence d'une rénovation globale et performante.

L'Observatoire national de la rénovation énergétique, en partenariat avec l'Insee, vient de publier une étude sur les effets réels des travaux d'isolation thermique dans les maisons individuelles. Résultat : les économies d'énergie moyennes restent modestes. Pour les logements chauffés à l'électricité, les travaux permettent une réduction de 5,4 % de la consommation annuelle. Pour ceux chauffés au gaz, le gain atteint 8,9 %.

Ces chiffres, calculés à partir de l'analyse des données de consommation issues des compteurs Linky et Gazpar sur près de 80 000 maisons, concernent exclusivement des travaux d'isolation (murs, toitures, fenêtres), sans changement de système de chauffage.

Pour les logements les plus énergivores avant travaux (classés F ou G) les économies d'énergie sont plus importantes. Elles s'élèvent à 9,2 % pour

les maisons chauffées à l'électricité, et à 16,6 % pour celles au gaz. Ces résultats montrent l'intérêt d'agir en priorité sur les passoires thermiques.

Mais là encore, nous sommes loin des économies théoriques annoncées pour des rénovations performantes. L'étude le reconnaît : dans la majorité des cas, les travaux menés sont partiels ou d'ampleur limitée. En cause notamment, le recours fréquent aux seuls certificats d'économie d'énergie (CEE), et plus rarement à MaPrimeRénov'.

L'étude indique une réduction moyenne de 114 euros par an sur la facture énergétique pour les ménages chauffés à l'électricité, et de 91 euros pour ceux au gaz. Un gain bienvenu, mais qui reste faible au regard de l'investissement consenti.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Une « banque de la rénovation » pour financer les travaux lourds en copropriété

Pour relancer les travaux de rénovation dans les copropriétés, souvent freinés par l'absence de financement adapté, un nouveau dispositif bancaire mutualisé est à l'étude.

Pour combler un angle mort du financement des travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés, les contours d'une potentielle « *banque de la rénovation* » ont été dévoilés aux ministres de l'Économie et du Logement.

Selon un rapport commandé à des parlementaires et experts du secteur immobilier et financier, 96 milliards d'euros par an seraient nécessaires d'ici 2030 pour couvrir les besoins liés à la transition énergétique, à l'adaptation au changement climatique, à l'entretien du bâti et à la prise en compte du vieillissement de la population.

En comparaison, 84,6 milliards d'euros ont été investis en 2023.

Le manque à combler, estimé à 12 milliards d'euros par an, suppose un engagement massif du secteur privé, en complément des financements publics

déjà mobilisés. En 2023, les travaux de rénovation dans l'habitat privé ont été financés à près de 69 % par les ménages eux-mêmes, principalement grâce à leur épargne. Les crédits bancaires classiques, quant à eux, n'ont couvert qu'un quart des besoins.

Si l'offre de prêt est globalement jugée suffisante pour les particuliers, elle s'avère peu adaptée aux copropriétés et à certains profils jugés plus risqués, comme les propriétaires modestes ou âgés. Ces freins nuisent à la dynamique de rénovation, en particulier en copropriété, où l'absence de financement d'un seul copropriétaire peut paralyser l'ensemble des travaux.

Pour répondre à ces enjeux, le rapport propose la création d'un outil mutualisé réunissant des banques privées volontaires.



Une proposition de loi contre les « bouilloires thermiques »

En période de fortes chaleurs, il peut devenir invivable de rester dans son logement, avec des températures dépassant parfois les 30°C en intérieur. Pour lutter contre ces « bouilloires thermiques », une proposition de loi transpartisane devrait être déposée à l'Assemblée nationale.

On connaît bien la précarité énergétique d'hiver, mais moins la précarité énergétique d'été, qui touche pourtant de plus en plus de monde le réchauffement climatique, rappelle la Fondation pour le logement des défavorisés (FPL).

« Il y a peu de temps, la précarité énergétique en France était traitée uniquement du point de vue du froid (...) Or, avec le réchauffement climatique (...) des millions de logements se transforment en véritables bouilloires et deviennent inhabitables plusieurs semaines par an », a souligné Christophe Robert, délégué général de la fondation, lors d'une conférence de presse.

Certaines populations plus exposées que d'autres

Selon les résultats de sa troisième étude intitulée « *Chaud dedans !* », la FPL précise que 42 % des Français ont souffert de la

chaleur dans leur logement en 2024 – et même 48 % des 18-24 ans – alors que l'été dernier n'était pas particulièrement caniculaire.

La fondation note que les populations les plus exposées sont les jeunes, les personnes âgées, les locataires, les ménages modestes et les habitants des villes.

Elle rappelle que, selon Santé Publique France, entre 2017 et 2024, 34 000 personnes sont mortes des conséquences de la chaleur en France. En première ligne : les personnes âgées de plus de 75 ans, plus vulnérables.

Or, d'après la fondation, seuls 60 % des logements seraient complètement équipés en protections solaires.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Loi Gremillet : le Sénat propose une 2^{ème} version plus courte et consensuelle

Alors que la proposition de loi sur l'avenir énergétique de la France, remaniée par la droite et l'extrême droite, a été rejetée par l'Assemblée nationale, la commission des affaires économiques du Sénat a adopté ce 1er juillet une deuxième version plus courte et consensuelle.

Après son rejet à l'Assemblée nationale, la proposition de loi Gremillet sur l'avenir énergétique de la France était de retour au Sénat ce 1er juillet.

La semaine passée, les députés s'étaient majoritairement opposés à la proposition remaniée par la droite et l'extrême droite, qui instaurait notamment un moratoire sur le solaire et l'éolien ou encore la réouverture de la centrale de Fessenheim.

Un mix entre nucléaire et énergies renouvelables

Ce 1er juillet, la commission des affaires économiques du Sénat a adopté une deuxième version, reprenant la plupart des compromis trouvés à l'Assemblée nationale, à commencer par la relance du nucléaire avec la construction de 14 nouveaux réacteurs, mais aussi l'essor des énergies renouvelables, avec l'objectif de

porter à 58 % la part d'énergie décarbonée dans la consommation énergétique française, contre environ 40 % actuellement.

Cette nouvelle version sera examinée en deuxième lecture par les sénateurs en séance publique le 8 juillet.

Les parlementaires ont également proposé une version plus courte, en supprimant douze articles, soit environ un tiers du texte.

Les règles d'examen en deuxième lecture interdisant de réintroduire des mesures supprimées par les deux chambres, les débats pourraient ainsi être plus rapides à l'Assemblée nationale en septembre.

Décret fixant la PPE : la filière électrique s'impatiente

Une vingtaine d'acteurs de la filière électrique enjoignent le gouvernement à publier au plus vite le décret fixant la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Un texte essentiel pour leur donner de la visibilité et leur permettre d'investir.

La proposition de loi Gremillet sur l'avenir énergétique de la France a connu de multiples rebondissements. Remaniée par des députés de droite et d'extrême droite instaurant un moratoire sur l'éolien et le photovoltaïque, elle avait été rejetée à l'Assemblée nationale, puis modifiée par le Sénat pour être plus consensuelle avec un mix énergétique entre nucléaire et renouvelables.

Le dernier texte proposé par le Sénat fixe notamment un objectif de 560 TWh d'électricité décarbonée d'ici 2030, dont au moins 200 TWh d'énergies renouvelables.

Désormais, la filière électrique appelle le gouvernement à publier au plus vite le décret fixant la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), sans attendre le retour de la loi Gremillet à l'Assemblée nationale en septembre.

Le ministre de l'Industrie avait d'ailleurs promis de publier ce décret « *avant la fin de l'été* ».

Dans un communiqué commun, une vingtaine de fédérations – parmi lesquelles le SER, Enerplan, France Renouvelables, l'UFE, IGNES ou Promotelec – demandent donc au gouvernement de publier ce décret « *sans délai* ». D'autant plus dans un contexte où des menaces de censure planent sur le gouvernement depuis la présentation du projet de loi de finances 2026 par le Premier ministre François Bayrou.

Selon ces signataires, les acteurs de la filière électrique auraient besoin de ce décret pour avoir une meilleure visibilité et ainsi investir.

Activité du bâtiment : la FFB entrevoit une « éclaircie »

Au premier semestre 2025, la tendance s'est inversée pour l'activité du bâtiment, avec une reprise dans le neuf, mais un léger recul pour l'amélioration-entretien et la rénovation énergétique.

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) organisait ce 25 juin un point de conjoncture concernant l'activité du bâtiment début 2025.

Un redressement dans le neuf

Sur les quatre premiers mois de l'année, les permis de construire ont augmenté de 12 %, et les mises en chantier de 7,7 %, signifiant une reprise après deux années atones. Selon la FFB, cela s'expliquerait notamment grâce au PTZ élargi et à l'amélioration des conditions de crédit.

Pour rappel, en décembre dernier, la FFB prévoyait une baisse de 14 % des mises en chantier pour 2025, pour un total de 239 000 mises en chantier. En ce mois de juin, la fédération revoit ses prévisions légèrement à la hausse, estimant à 271 000 le potentiel de mises en chantier.

Même amélioration dans le non-résidentiel neuf, avec +5,6 % de surfaces autorisées sur les quatre premiers mois de l'année, bien que les surfaces commencées enregistrent toujours -2,3 %.

« *L'éclaircie a eu lieu* » début 2025, a estimé Olivier Salleron, président de la FFB, s'inquiétant toutefois du contexte géopolitique et économique dans les mois à venir.

Des préoccupations concernant la rénovation énergétique

La FFB a revanche exprimé sa déception face à un recul de l'amélioration-entretien, qui enregistre -1,2 % au premier trimestre 2025 sur un an, mais aussi celui de la rénovation énergétique (-0,6 %). La fédération souligne que la récente suspension de MaPrimeRénov' pour les rénovations d'ampleur pendant l'été ne devrait pas aider.

>> LIRE LA SUITE

Le secteur du BTP enregistre un bond des cessions/acquisitions en 2024

En 2024, le secteur du BTP enregistré la plus forte hausse de cessions/acquisitions de TPE et PME, avec une progression de +163 %. Le second œuvre représente plus de la moitié des transactions.

Comme chaque année depuis neuf ans, In Extenso Finance publie son « *Panorama des cessions et acquisitions de TPE et PME* ».

+163 % de cessions/acquisitions dans le BTP

En 2024, sur un total de 1 226 transactions en France, le secteur du BTP enregistre de loin la plus forte progression avec +163 %, contre une moyenne de +27 % tous secteurs confondus.

Sa progression devance ainsi celle du secteur de l'énergie, des matières premières et de la chimie, qui enregistre +45 %.

Le nombre total de transactions dans le BTP est de 137, juste derrière le secteur des technologies, médias et télécommunications (371 opérations), celui des services aux entreprises et particuliers (301) et celui des biens d'équipement (139).

Sur deux ans, les résultats sont également en hausse, alors que 112 opérations avaient été enregistrées dans le BTP en 2022.

Plus de la moitié des transactions réalisées dans le second œuvre

Dans le détail, en 2024, le segment du second œuvre représente plus de la moitié des cessions/acquisitions le BTP, avec 78 transactions. Il faut dire que l'avenir et les opportunités se tournent vers la rénovation énergétique et la réhabilitation.

En deuxième position, on retrouve le segment des matériaux et accessoires de construction, avec 40 opérations menées.

Enfin, la construction clôture le podium, avec seulement 12 transactions, dans un contexte de crise.



300 milliards d'euros enregistrés par les majors du BTP en 2024

Dans son 14ème baromètre, Forvis Mazars enregistre 300 milliards d'euros d'activité chez les majors européens du BTP en 2024. Une activité concentrée à plus de 50 % par les majors français : Vinci, Bouygues, Eiffage et SPIE. L'activité a été marquée par une sérénité, qui peut laisser place à une incertitude en 2025.

Quel paysage européen pour les majors du BTP, de l'énergie, de l'immobilier et des concessions en 2024 ? C'est ce sur quoi se penche Forvis Mazars, expert de l'audit, dans la 14ème édition de son baromètre.

Premières observations : les acteurs ont fait preuve de résilience et « *dans une plus grande sérénité avec une maîtrise de l'inflation mais un niveau d'investissement toujours faible et un marché immobilier au ralenti* », lit-on en introduction.

+6,6 % d'activité pour les majors du BTP français

À l'échelle européenne, l'activité des majors étudiés progresse de 8,2 %. On relève que quatre majors français du BTP – Vinci, Bouygues, Eiffage et SPIE – concentrent plus de la moitié du chiffre d'affaires du panel (environ 53,4 %). Leur activité augmente de 6,6 %. Une tendance déjà observée en 2018.

Au sein du panel européen, le BTP constitue 54 % de l'activité, voire 64 % à l'international. « *Bien que la croissance du secteur du BTP en Europe marque un léger ralentissement par rapport aux deux dernières années particulièrement dynamiques, la trajectoire reste positive* », observe Forvis Mazars.

2024 marque aussi une croissance des carnets de commandes, sur la totalité des acteurs. Elle est même supérieure (+11 %) à la croissance de l'activité (+8 %). Des évolutions similaires à celles de 2023 (+12 %) et de 2022 (+18 %).

Ce qui signifie « *un renforcement du portefeuille de projets* », selon Forvis Mazars, alors que l'année 2025 s'annonce compliquée, compte tenu des tensions économiques et géopolitiques.

Construction de logements : la reprise d'avril s'essouffle en mai

« En avril, ne te découvre pas d'un fil, en mai fais ce qu'il te plaît ! ». Le proverbe semble s'appliquer de manière inverse pour la construction de logements. Après une embellie en avril, les permis de construire reculent de 8 % en mai dernier. Les mises en chantier, de leur côté, plongent de 18,5 %.

Si des signes de reprise ont été repérés en avril, la construction de logements se contracte en mai, d'après les derniers chiffres du ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

En glissement mensuel, les permis de construire baissent de 8 %, s'établissant à 31 200 logements autorisés. « *Le nombre de logements autorisés se situe 19 % en dessous de son niveau moyen des douze mois précédant le premier confinement, en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables* », est-il souligné dans la note conjoncturelle.

Trimestre par trimestre, les permis évoluent positivement

Le repli est particulièrement fort côté logements collectifs et en résidence (-11,3 %, 20 800 logements autorisés). Curieusement, les autorisations délivrées

sont inférieures de 10 % comparé à leur moyenne des douze mois précédant la crise sanitaire.

À l'inverse, les permis de logements individuels sont stables par rapport à avril dernier (-0,7 %, 10 500 logements). Ils restent en revanche bien en dessous des chiffres d'avant-pandémie précédemment évoqués (-33 %).

En évolution trimestrielle, les permis de construire progressent de 11,8 % entre mars et mai 2025 (après +5 %) par rapport au trimestre précédent. La tendance haussière s'observe aussi bien dans le logement individuel (+5,4 % contre +2,9 %), que dans les logements collectifs ou en résidence (+15,3 % contre +6,1 %).

>> LIRE LA SUITE

L'activité des matériaux de construction de nouveau en repli en juin

Après un semblant de reprise en début d'année, l'activité des matériaux de construction s'est repliée au mois de juin, avec notamment -9,1 % pour le béton prêt à l'emploi et -2,6 % pour les granulats. Le point sur les perspectives à venir.

Au mois d'avril, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) faisait état d'un léger ralentissement de l'activité des matériaux de construction, après une reprise en mars.

En mai, l'activité est restée stable, avant de reculer en juin. Ainsi, l'activité des granulats baisse de 2,6 % en juin (après +2,2 % en mai). Sur l'ensemble du deuxième trimestre, la production de granulats recule de 1,3 % (après +3 % au premier trimestre).

Le recul est encore plus prononcé pour le béton prêt à l'emploi (BPE). Après +1,1 % en mai, l'activité chute de 9,1 % en juin. Au deuxième trimestre, la production de BPE baisse ainsi de 4,7 %.

Des chiffres positifs pour les permis de construire

Plus largement, l'activité dans le bâtiment est restée contrastée de mars à mai.

Côté ventes de logements neufs, la reprise est bel et bien là, avec +40 % de mars à mai.

Si les permis de construire de logements ont également augmenté de 22,4 %, les mises en chantier, elles, reculent de 11,7 %. Toutefois, la hausse de 12,7 % des permis de construire sur les cinq premiers mois de l'année laisse envisager un regain d'activité pour les mois à venir.

Même tendance côté non résidentiel, avec +5,2 % de permis sur cinq mois, mais -8,5 % pour les mises en chantier.

Pour le secteur des travaux publics, l'activité reste positive, avec +2,4 % en mai sur un an. Cependant, les restrictions budgétaires annoncées par le Premier ministre et la fin du cycle électoral pourraient freiner cette dynamique.



OUT OF
BUSINESS

Défaillances d'entreprises : le BTP résiste malgré une conjoncture toujours tendue

Plus de 16 500 entreprises ont fait l'objet d'une procédure collective au deuxième trimestre 2025. Si la sinistralité reste historiquement haute, les signaux d'amélioration se confirment, notamment dans la construction. Gros œuvre, second œuvre et travaux publics montrent une résilience notable, malgré des disparités régionales et une pression toujours forte sur les PME.

Le dernier baromètre d'Altares, publié le 9 juillet, révèle un nombre toujours très élevé de défaillances d'entreprises en France : 16 586 procédures ont été ouvertes au deuxième trimestre 2025, en légère hausse de 1,3 % par rapport à l'an passé. Mais derrière cette stabilité apparente, des signaux positifs semblent poindre à l'horizon, en particulier dans les métiers du bâtiment.

Un secteur en souffrance... mais moins que d'autres

La construction, qui concentre près d'un quart des procédures collectives en France, semble enfin retrouver un certain équilibre. Le secteur enregistre une baisse de 5 % des défauts, une tendance particulièrement marquée dans le gros œuvre (-7 %), notamment la construction de maisons individuelles et la maçonnerie.

Le second œuvre connaît un reflux plus modéré (-3 %), porté par les bonnes performances de la menuiserie, de la charpente et de la couverture. Seules ombres au tableau : l'installation électrique, l'étanchéité et l'isolation, où les défaillances restent élevées.

« *Le bâtiment retrouve des couleurs* », confirme Thierry Millon, directeur des études chez Altares. La situation n'est pas encore idyllique, loin de là, mais la dynamique est toutefois encourageante.

Les travaux publics, souvent plus exposés aux aléas conjoncturels, affichent aussi un net redressement avec une baisse des défaillances de 14 %, après un premier trimestre plus compliqué.

>> LIRE LA SUITE

Un tour du monde à la Biennale d'architecture de Venise

La 19e Exposition internationale d'architecture - La Biennale di Venezia, intitulée « Intelligens. Naturel. Artificiel. Collectif », continue de surprendre.

Sous le commissariat général de Carlo Ratti, la 19ème Biennale d'architecture de Venise a débuté le samedi 10 mai 2025 et durera jusqu'au 23 novembre 2025. S'inscrivant dans une démarche curatoriale plus large, le programme vise tout public. « *Intelligens. Natural. Artificial. Collective* » aborde, selon Carlo Ratti, toute forme d'intelligence, qu'elle soit naturelle, artificielle ou collective, ou celle qui s'inspire des disciplines scientifiques et progresse par essais et erreurs, pour accélérer la transformation du présent, à la recherche de futurs meilleurs.

Une série de conférences, d'ateliers et d'autres rencontres, invite à explorer les thèmes de l'exposition de manière ludique, en mettant l'accent sur les relations entre les personnes, les idées et les solutions, et en créant des espaces propices à la création de connaissances et au partage d'informations transdisciplinaires. « *L'architecture doit devenir flexible et dynamique, tout comme le monde pour lequel elle est conçue* », selon Carlo Ratti.

Et si nous allions découvrir les diverses idées des participations nationales réparties entre les Giardini et l'Arsenale, en plus de 15 installations qui viennent agrémenter (...)



Crédits photos : ©Marco Zorzanello | Luca Capuano

[>> LIRE LA SUITE](#)

À Saint-Étienne, l'îlot Rocher se transforme

À Saint-Étienne, un secteur stratégique de six hectares se réinvente pour devenir un modèle de régénérescence urbaine durable et responsable.

Sous l'impulsion de l'EPA de Saint-Étienne (EPASE), la nouvelle phase d'aménagement prévoit la création de 7 800 m² d'espaces publics, dont 4 700 m² d'espaces verts. Il s'agit d'un projet de grande envergure qui vient renforcer l'identité paysagère de la Cité-Jardin « Roche du Soleil ».

Cette fraction de ville possède une connexion directe aux transports en commun et s'impose comme un laboratoire de la ville de demain, en répondant avec brio aux enjeux environnementaux actuels. L'EPA de Saint-Étienne mise sur des aménagements harmonieux, dont la végétalisation qui se trouve au cœur du projet avec, à terme, plus de 110 arbres plantés. À cela s'ajoute la création de deux jardins de pluie et des noues permettant la gestion naturelle des eaux pluviales.

Outre l'aspect environnemental, le projet fait la part belle aux lieux de rencontres, comme par exemple la scène ouverte et l'espace réservé aux food trucks, deux lieux propices aux événements de quartier.

« L'îlot Rocher fait partie du nord de la ZAC de Châteaureux, dont l'EPASE est aménageur. Nous sommes sur d'anciennes friches industrielles et commerciales (...) »

>> LIRE LA SUITE



Rénovation du Louvre : le gouvernement lance un concours d'architecture

Le 27 juin, la ministre de la Culture Rachida Dati a lancé un concours d'architecture pour la rénovation du Louvre. Entre 700 et 800 millions - voire 1 milliard - d'euros de budget sont mis sur la table pour étendre les capacités d'accueil du musée.

Le 28 janvier, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé des travaux de rénovation et de transformation pour le musée du Louvre.

Chantier officiellement lancé par la ministre de la Culture Rachida Dati, sur Twitter, le 27 juin : « 40 ans après la pyramide du Grand #Louvre, un nouvel élan architectural et culturel », renchérit-elle, annonçant ainsi un concours international d'architecture dédié au projet

Un espace dédié à la contemplation de la Joconde

Accueillant environ de neuf millions de visiteurs annuels – dont à 80 % d'étrangers – et dix millions avant la crise sanitaire -, le monument fait face à des problèmes de vétusté. Les opérations prévues consisteront à réparer les avaries mais aussi à répondre à des normes de sécurité et environnementales. Le tout en améliorant le confort des visiteurs et la protection des œuvres.

Une nouvelle grande entrée sera érigée, au niveau de la façade orientale de l'ancien château.

>> LIRE LA SUITE



PULS'R 47 : laine de verre à souffler

Pour répondre à vos besoins d'isolation des combles perdus difficiles d'accès, URSA a créé la laine de verre à souffler URSA PULS'R 47. D'un rendement au m² supérieur en moyenne de 10% à celui des autres laines disponibles sur le marché, ce produit vous offre le double avantage d'une pose facilitée...

[>> LIRE LA SUITE](#)



AQUAPHON A200 : détecteur acoustique de fuites d'eau

L'AQUAPHON® simplifie la recherche de fuites grâce à l'excellente qualité technique de ses micros, à ses fonctions d'analyse intelligentes et à une représentation graphique ergonomique des résultats.

[>> LIRE LA SUITE](#)



DAIKIN ALTHERMA 3 R MT : la pompe à chaleur haute température à liaison frigorifique

Daikin renforce son offre avec le lancement de sa nouvelle pompe à chaleur haute température à liaison frigorifique : la Daikin Altherma 3 R MT. Idéale pour des projets de rénovation énergétique et de construction neuve de maisons d'architecte.

[>> LIRE LA SUITE](#)



JI VIEO ROOF 1050 : panneau sandwich de toiture aspect joint debout

Élégant panneau de toiture isolé adapté aux toits en pente. Le panneau sandwich se compose d'un parement extérieur esthétique à aspect joint debout, d'une âme en mousse de polyisocyanurate (PIR) sans composés CFC-HCFC nocifs et d'une tôle...

[>> LIRE LA SUITE](#)



Pompe à chaleur Aquarea All In One avec ECS intégrée au R32

Solution unique qui offre une efficacité exceptionnelle pour le chauffage, le rafraîchissement et la production d'eau chaude sanitaire. Elle est facile à entretenir grâce à ses différents dispositifs intégrés, tels que le filtre à eau, le capteur de débit d'eau...

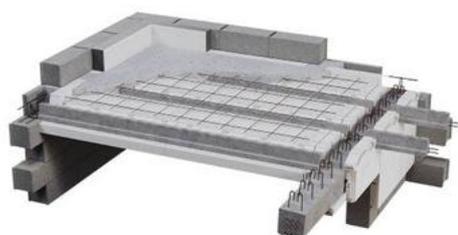
>> LIRE LA SUITE



Gamme de solutions ondulées COLORONDE : couverture et façade

Polyvalente et esthétique, la gamme Coloronde convient aussi bien en façade qu'en couverture. Disponible en 5 et 6 ondes et déclinée en cinq coloris garantis 10 ans, elle s'adapte à tous types de projets : tertiaire, collectif, résidentiel, et plus encore.

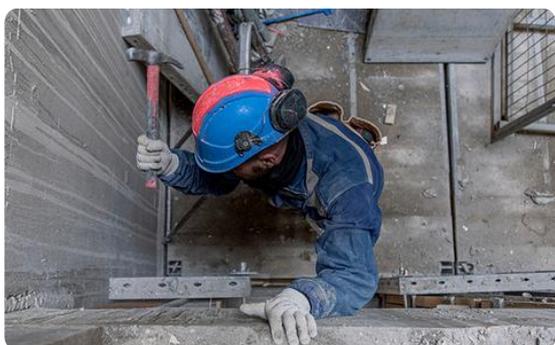
>> LIRE LA SUITE



Planchers préfabriqués Rector : la solution durable et économique pour les logements collectifs

Face aux exigences de la RE 2020, l'optimisation des structures devient essentielle. Les planchers préfabriqués offrent une solution efficace pour réduire l'empreinte carbone et maîtriser les coûts dans les logements collectifs.

>> LIRE LA SUITE



Global Constructeur : un contrat d'assurance tous risques

L'assurance de l'activité professionnelle des entreprises de BTP. Notre contrat couvre votre entreprise, vos chantiers et vos clients en un seul et unique contrat. Il comprend les garanties essentielles pour préserver l'activité de votre entreprise.

>> LIRE LA SUITE



REVLANE CLEAN 25KG : enduit de parement organique ignifugé

REVLANE CLEAN 25KG est un enduit de parement organique ignifugé à base de résine siloxane, destiné aux façades des bâtiments (neufs ou existants) et aux systèmes d'ITE de la gamme PARISO.

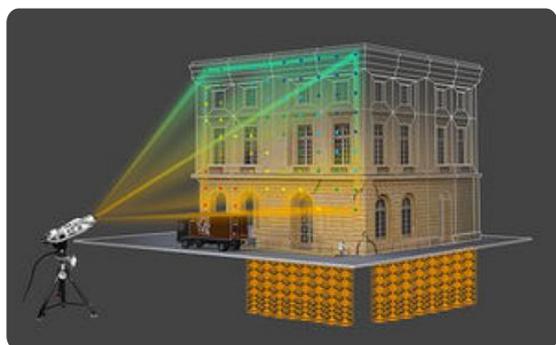
>> LIRE LA SUITE



Des blocs-portes respectueux et engagés dans la préservation des ressources

À l'échelle de nos produits, nous sommes soucieux de concevoir et fabriquer des blocs-portes à faible empreinte environnementale. Ainsi, nous sommes fiers de proposer des produits en bois éco-certifiés et bio-sourcés PEFC à faible émission...

>> LIRE LA SUITE



Deep Injections Ultra® : préservation des structures sensibles par injection de résine

Le procédé Deep Injections Ultra® permet de consolider les sols d'assise à l'aide de résines expansives, tout en tirant parti d'un système de radar de surveillance en temps réel de la structure.

>> LIRE LA SUITE



Unisenza Plus 2-Channel Thermostat : thermostat connecté sans fil

Modèle sans fil compatible Zigbee 3.0, conçu pour le contrôle intelligent du chauffage et de l'eau chaude sanitaire. Il dispose de deux sorties de commande : la première permet de gérer la température ambiante de manière programmable...

>> LIRE LA SUITE

Développez votre visibilité et vos avis clients !

helloVisibilité

199€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
 - Gestion du service Google My Business
 - Votre présence dans 25 annuaires
 - Page personnalisée sur l'annuaire helloArtisan
 - Système de collecte d'avis Google
 - Réponses prédéfinies aux avis
 - Interface de suivi de la visibilité et des avis

- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- Les services
 - Gestionnaire de compte dédié
 - Définition du périmètre géographique
 - Application mobile helloArtisan Pro



Accueil client externalisé + tous les avantages de helloVisibilité inclus

helloE-secrétariat

249€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine

- E-secrétariat
 - Numéro dédié (dont diffusion dans les annuaires helloVisibilité)
 - Prise en charge et gestion des appels de vos clients par un(e) E-secrétaire dédié
 - Accès à tous les contacts et mémos en temps réel grâce à l'application mobile helloArtisan Pro



Offre spéciale
Batimat 2024
1 MOIS OFFERT
sur
helloE-secrétariat !

Prise en charge des aides CEE – MPR* avec les fonctionnalités d'helloE-secretariat

En partenariat avec **homélior**[®]

helloRénov' Energétique

299€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- E-secrétariat

- Prise en charge des aides CEE & MaPrimeRénov' des clients particuliers
 - Prise en charge des aides de vos clients dès la signature du devis
 - Démarches administratives gérées par une équipe dédiée
 - Montant du reste à charge déduit des aides
 - Un accès en temps réel pour envoyer les demandes de prise en charge grâce à l'app mobile helloArtisan Pro



*CEE (Certificat d'économie d'énergie – MPR (MaPrimeRénov'))
Engagement : 1 an minimum, 2 mois offerts grâce au paiement annuel (jusqu'à 598€ HT offerts). E-secrétariat : jusqu'à 100 appels / mois puis tarification sur mesure en fonction du volume d'appels.